

202205-006

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022
Reçu en préfecture le 27/05/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220523-202205_0006_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 23 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 13 Mai 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Mission argent de poche

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au dispositif « **MISSION ARGENT DE POCHE** », pour l'été 2021, que cette opération a connu un franc succès, à la plus grande satisfaction des jeunes y ayant participé.

Monsieur Le Maire propose de renouveler cette opération pour l'été 2022 (juillet et août).

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

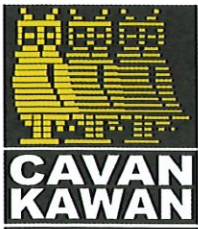
Approuve la mise en place du dispositif « **MISSION ARGENT DE POCHE** » du 11 Juillet au 26 Août 2022

Approuve l'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement d'un montant de 186 € pour l'année 2022

Approuve les termes de la convention de partenariat « Mission argent de poche » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement », conformément aux termes de la convention

Alloue une somme de 1000 € sous forme de subvention qui sera versée à « La Ligue de l'Enseignement ».

Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la CAF des Côtes d'Armor



202205-006

mairie
ti ker

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 27/05/2022
Reçu en préfecture le 27/05/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220523-202205_0006_2-DE

Le Maire

Maurice OFFRET

